



RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU COLLEGE « LA COLLINE » Etablissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC)

I. La situation de l'établissement et les éléments de performance

Isolé sur la côte Est, à 1 h 45 de Nouméa, le collège « La Colline » est un petit établissement de « brousse » datant de 1981. Cet établissement de 1^{ère} catégorie scolarisait à la rentrée 2019 un effectif de 97 élèves. Il a la particularité de se situer dans une commune enclavée très étendue (environ 1 000 km²) et très peu peuplée (moins de 3 000 habitants). Il recrute sur 13 tribus dispersées le long de la côte dite « oubliée » et de la route transversale reliant Thio à Boulouparis.

Effectifs d'élèves		2012	2018	2019	2020
Effectifs d'élèves de niveau collège		117	93	97	93
Effectifs d'élèves de l'enseignement adapté		-	-	-	-
Effectifs d'élèves de niveau lycée PRO		-	-	-	-

Evolution des effectifs de niveau collège

Année	Effectif
2012	117
2018	93
2019	97
2020	93

Population scolaire		Année 2019		
		Etablissement	Public	Public + privé
Proportion de filles (%)		47,4	48,2	48,4
Proportion d'élèves issus de PCS défavorisées - hors NR (%)		68,0	45,7	47,1
Proportion d'élèves issus de PCS très favorisées - hors NR (%)		4,1	17,3	16,4
Indice de position sociale niveau collège hors SEGPA		79,3	98,1	95,7
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6ème (%)		0,0	8,8	9,9
Niveau de maîtrise* en français des élèves entrant en 6ème (%)		84,6	78,2	76,8
Niveau de maîtrise* en mathématiques des élèves entrant en 6ème (%)		40,0	53,5	50,4

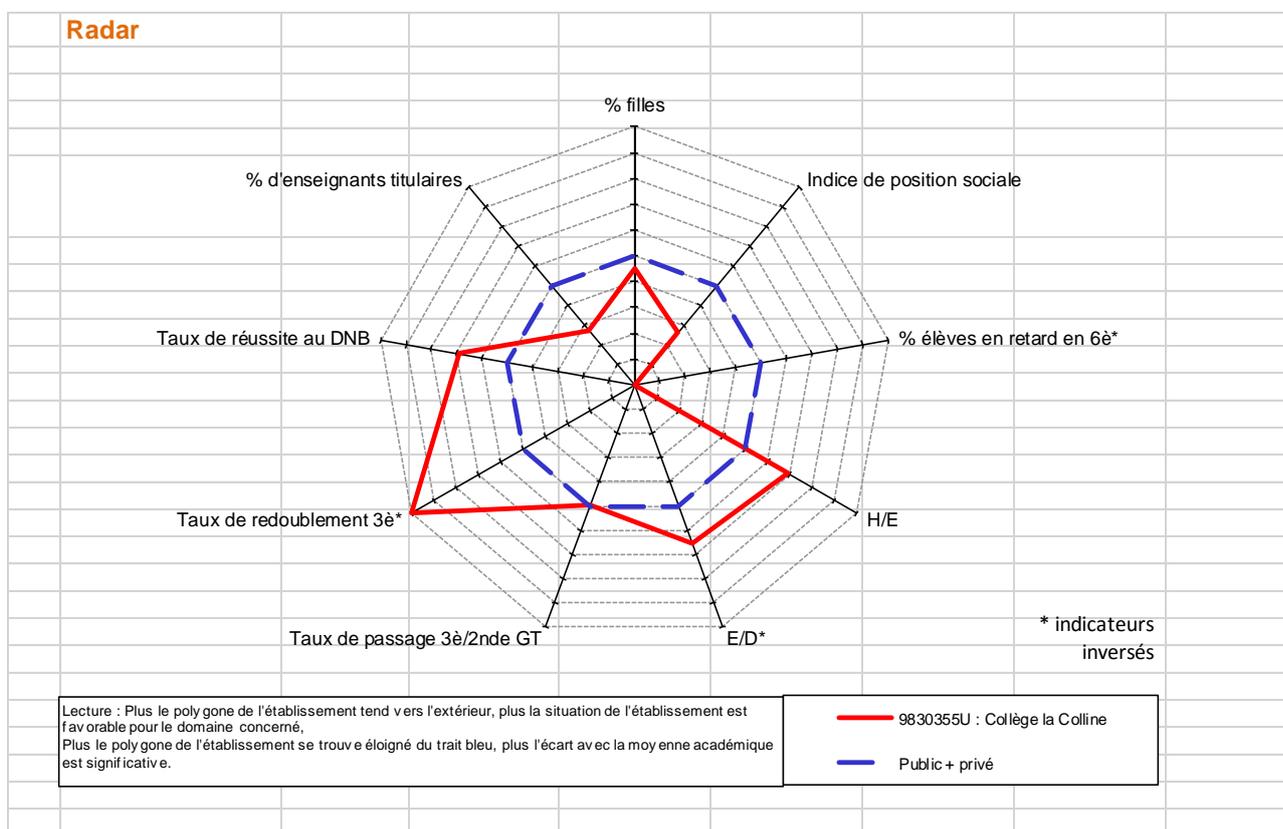
* Maîtrise satisfaisante ou très bonne maîtrise des compétences

Moyens de fonctionnement		Année 2019		
		Etablissement	Public	Public + privé
Nombre d'heures d'enseignement devant élèves, par élève - niveau collège hors SEGPA et ULIS (H/E)		1,74	1,35	1,38
Nombre d'élèves par division - niveau collège hors SEGPA et ULIS (E/D)		19,4	20,6	22,2

Ressources humaines		Année 2020		
		Etablissement	Public	Public + privé
Proportion d'enseignants titulaires (%)		50,0	77,8	71,6
Ancienneté moyenne des enseignants (année)		0,6	3,9	-
Âge moyen des enseignants (année)		41,4	42,3	42,8

Parcours des élèves		Années 2018-2019		
		Etablissement	Public	Public + privé
Taux de passage 3 ^e /2 ^{de} GT (%)		50,0	52,9	50,3
Taux de passage 3 ^e /2 ^{de} PRO (%)		25,0	26,5	27,7
Taux de passage 3 ^e /CAP (%)		18,8	12,5	14,0
Taux de redoublement 3 ^e (%)		0,0	0,8	1,0

Réussite aux examens		Année 2019		
		Etablissement	Public	Public + privé
Taux de réussite au DNB (%)		85,7	79,6	79,8
Ecart taux de réussite des PCS défavorisées (points)		-2,4	-10,5	-9,2
Note moyenne à l'écrit du DNB (sur 20)		6,2	10,1	9,8
Note moyenne au socle du DNB (sur 20)		14,2	13,7	13,8



II. L'activité pédagogique et le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

L'année 2019 a été marquée par la mise en place en cours d'année de plusieurs dispositifs dont voici 4 exemples.

Axe 1 « Performance et offre de formation »

Action : mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les élèves en risque de rupture scolaire

Objectif : constituant un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire, ce dispositif a pour mission la resocialisation et/ou la rescolarisation d'élèves entrés ou en

voie d'entrer dans un processus de rejet de l'institution scolaire et ayant souvent même perdu le sens des règles de base qui organisent leur présence et leur vie dans leur établissement.

Public concerné : élèves de 5^{ème} et 4^{ème}

Nombre d'élèves : 10 provenant des 2 classes de 5^{ème} et de la classe de 4^{ème}

Mise en œuvre : s'appuyant sur une dimension partenariale forte, chaque élève inscrit s'est vu proposer la mise en place d'un « projet de réussite » consistant en un programme personnalisé temporaire d'activités variées, adaptées et complémentaires en milieu scolaire, associatif et professionnel, pendant le temps scolaire et hors temps scolaire. L'objectif était de construire avec le jeune des actions devant lui permettre de réintégrer à temps complet sa classe d'origine dans des dispositions favorables à sa réussite et à son acceptation du cadre scolaire :

- ⇒ Remédiation et consolidation concernant les apprentissages fondamentaux.
- ⇒ Réinsertion visant à lui redonner une image positive de lui-même, des adultes et de l'école et lui permettre d'élaborer un projet personnel de formation.

Des conventions ont été établies entre le collège et les partenaires mobilisés (Maison de la Culture et du Sport, MIJ, association Artcöö, association Marajati, Pompiers).

Les élèves inscrits ont continué de suivre une partie de leurs cours avec les autres élèves de leur classe avec des objectifs particuliers. Le reste du temps, leur emploi du temps comportait des :

- ⇒ Séances individualisées ou en petit groupe (soutien, remédiation, aide méthodologique, tutorat...),
- ⇒ Deux ateliers éducatifs hebdomadaires (un artistique et culturel animé par des intervenants de l'association Artcöö ; un sportif animé par un éducateur sportif de la commune) visant à remotiver les élèves et à valoriser leurs compétences.
- ⇒ Entretiens avec les personnes « ressource » (Psy-EN, Infirmière scolaire, Assistante sociale, professeur principal, professeur documentaliste, CPE, AE, Directeur, responsable de la MIJ...).
- ⇒ Pour une partie des élèves des séquences observation en milieu professionnel.

Les points forts du dispositif (avec un résultat variable selon les élèves) :

- ⇒ Redonner confiance à l'élève (en lui, en l'adulte et en l'institution scolaire).
- ⇒ Donner les moyens à l'élève de retrouver une attitude scolaire ainsi que le plaisir d'apprendre.
- ⇒ Aider l'élève à améliorer ses relations avec son entourage.
- ⇒ Favoriser son expression personnelle et le développement de sa pensée.
- ⇒ Mettre en place des méthodes d'apprentissages par projets et donner des techniques pour apprendre.
- ⇒ Augmenter le degré de maîtrise du socle commun.
- ⇒ Permettre l'acquisition progressive d'une plus grande autonomie (scolaire et personnelle).
- ⇒ Élaborer avec l'élève un projet personnel de formation pour donner du sens à sa scolarité.

Les difficultés rencontrées :

- ⇒ Obtenir l'engagement du jeune et de la famille sur la durée.
- ⇒ La coordination des actions avec les partenaires notamment sur les objectifs pédagogiques et éducatifs recherchés. Elle devra être renforcée afin de donner du sens et une plus grande efficacité dans la réalisation des programmes personnalisés mis en place.

Moyens ou crédits consommés : ce dispositif retenu comme projet innovant par le Vice-Rectorat a bénéficié d'une enveloppe de 30 HSE. Les ateliers éducatifs animés par les partenaires étaient pris en charge dans le cadre du contrat éducatif local.

Axe 2 « Le numérique au service des apprentissages et de la réussite des élèves »

Action : mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les élèves de sixième

Objectif : L'objectif est de favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication afin d'accompagner les élèves au développement de pratiques numériques et de les sensibiliser aux enjeux de la société connectée. Apprendre à devenir un citoyen connecté et responsable.

Public concerné : élèves de 6^{ème}

Nombre d'élèves : 23 provenant de la classe de 6^{ème}

Mise en œuvre : L'AP est mis en œuvre ans le cadre des cours de technologie.

- ⇒ Mobiliser des outils numériques : maîtrise de l'outil informatique (prise en main des postes informatiques / utilisation des logiciels de bureautique et de navigation / usage du moteur de recherche).
- ⇒ Initiation à la programmation à travers une histoire autour de la planète Mwea / participation au concours Castor Informatique
- ⇒ Utilisation responsable d'internet / identité numérique / identifier des sources d'informations fiables (en collaboration avec la professeure Documentaliste).

Les points forts du dispositif (avec un résultat variable selon les élèves) :

- ⇒ Savoir utiliser les outils numériques a un impact sur toutes les disciplines.
- ⇒ Les élèves s'investissent très fortement dans les activités proposées.

Les difficultés rencontrées :

- ⇒ Difficultés de mesurer l'impact dans toutes les disciplines.
 - ⇒ Retour informels des enseignants sur les difficultés d'utiliser l'outil numérique.
- Moyens ou crédits consommés :** sur l'emploi du temps des professeurs concernées

AXE 5 « action éducative au bénéfice des élèves »

Action : mise en place d'un dispositif « devoirs faits » délocalisé

Objectif : permettre à tous les élèves volontaires de bénéficier gratuitement d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux dans le cadre des devoirs proposés dans la prolongation des apprentissages dans la classe.

Public concerné : tous les collégiens

Nombre d'élèves : 97

Mise en œuvre : le dispositif « devoirs faits » a été mis en place le 3 juin 2019. Dans la mesure où :

- ⇒ La très grande majorité des élèves utilisent les transports scolaires (départ impératif du collège à 16 h sauf le vendredi à 15 h),
- ⇒ La population scolaire est très disséminée entre des quartiers éloignés et dans les tribus.
- ⇒ Il existait très peu d'heures d'étude dans l'emploi du temps des élèves.

Il a été décidé - afin de toucher le plus grand nombre possible d'élèves - de délocaliser la majeure partie du dispositif pour se rapprocher des lieux de vie des élèves. Grâce à l'aide de la mairie, de la Société Le Nickel et du syndicat ATSK, des habitants de l'îlot Saint Benoît et de l'assistance de l'association « Pass pour la réussite », des locaux ont pu être trouvés. Des professeurs du collège (par équipe de 2) et le Directeur sont intervenus une heure par semaine dans 3 « quartiers » (Thio-Village, Îlot Saint-Benoît, Pétroglyphes) et 1 tribu (Kouaré). Un créneau supplémentaire était proposé pour les élèves de 5^{ème} durant le temps scolaire. Ce dispositif gratuit était proposé aux élèves volontaires. Les élèves du collège privé Francis Rougé étaient acceptés.

Résultats positifs :

Sur les 95 élèves du collège, une trentaine ont suivi régulièrement le dispositif : 5 / 6 élèves à l'îlot Saint Benoît le lundi ; 8 / 11 élèves à Thio-Village le mardi ; 8 / 10 élèves à Pétroglyphes le jeudi et 4 / 6 élèves à Kouaré (mis en place en octobre après le feu vert du conseil de la tribu).

- ⇒ Les élèves suivant régulièrement le dispositif ont acquis de l'autonomie, amélioré leur maîtrise des compétences et des méthodologies utilisées.
- ⇒ La relation avec les enseignants intervenant dans le dispositif s'est renforcée. L'ambiance fut cordiale voire chaleureuse.
- ⇒ La coopération entre les élèves présents s'est accru.
- ⇒ Les parents ont apprécié cette proximité et, du coup, ont porté un regard différent sur le collège et les équipes.

Difficultés rencontrées :

- ⇒ Trop éloignées ou avec trop peu d'élèves, les autres zones (quartiers ou tribus) n'ont pas bénéficié du dispositif.
- ⇒ Compte tenu des moyens attribués et des disponibilités des enseignants (aucun ne résidait de manière permanente à Thio), seul un créneau hebdomadaire pour chacun des 4 secteurs retenus a pu être mis en place avec la présence à chaque fois de 2 enseignants et aussi très fréquemment du Directeur.
- ⇒ Les élèves ont eu du mal à comprendre que ce temps pouvait être utilisé non seulement pour faire les devoirs mais aussi pour revenir sur des leçons, notions, évaluations...
- ⇒ Il sera nécessaire de renforcer la liaison entre les professeurs intervenants (au total 6 sur les 12 du collège) et les autres sur le travail à faire par les élèves et les points méthodologiques à travailler en priorité.

Moyens ou crédits consommés : une enveloppe de 96 HSE avait été attribuée. Elle n'a pas été totalement consommée car le dispositif a débuté au milieu de l'année.

AXE 5 « action éducative au bénéfice des élèves »

Action : mise en place d'ateliers lors de la pause méridienne

Objectif : grâce à un réaménagement des horaires, mise en place à partir du 3 juin 2019 d'activités lors de la pause méridienne afin d'améliorer le « vivre ensemble » et les relations élèves / adultes,

Public concerné : tous les élèves

Nombre d'élèves : 97

Mise en œuvre : les élèves n'ayant qu'une heure de pause méridienne (11 h 55 à 12 h 55) et compte tenu des contraintes horaires de la cantine municipale, aucune activité ne pouvait leur être proposée. A partir du 3 juin 2019, la réduction des horaires de cours de 55 à 50 minutes (sauf le mercredi matin) a permis d'augmenter la pause

méridienne qui est désormais d'1 h 40. Au total, une trentaine d'ateliers ont été mis en place. Leur durée est de 30 mn (11 h 40 à 12 h 10 et 12 h 40 à 13 h 10) pour tenir compte du passage à la cantine (12 h 10 à 12 h 40). Tous les élèves ont participé également à l'opération « silence on lit » consistant à lire en silence 2 fois par semaine de 13 à 13 h 15 des ouvrages choisis à l'avance avec l'aide du professeur documentaliste (livre, revue, magazine, BD...). Enfin, le CDI a pu accueillir des élèves sur ce créneau.

Les ateliers proposés (certains plusieurs fois par semaine) étaient diversifiés ; échecs (2), musique (3), relaxation, baby-foot (2), sculpture (5), danse traditionnelle, karaoké (3), couture, jeux de société (2), la plume et les mots, tressage (3), free-art, pétanque (2), marche, loisirs créatifs, bien-être, recyclage.

Les objectifs recherchés :

- ⇒ Améliorer le climat scolaire ; diminuer les violences et incivilités
- ⇒ Rendre plus autonomes et responsables les élèves
- ⇒ Nouer des relations différentes entre les élèves et les personnels
- ⇒ Assurer une meilleure cohésion entre les élèves avec un brassage (âge, sexe) dans les ateliers
- ⇒ Ouvrir le collège sur son environnement avec l'intervention d'artistes et de parents d'élèves
- ⇒ Créer une dynamique de coopération avec la Maison de la Culture et du Sport ainsi que les associations comme Artcöö et le club d'échecs d'Ouroué.
- ⇒ Valoriser de manière pratique et ludique la culture et les savoir-faire traditionnels

Résultats : dans leur très grande majorité, les élèves ont apprécié pouvoir bénéficier d'ateliers nombreux sur la base du volontariat. Un seul regret, la durée limitée à 30 mn. Les enseignants ont noté pour leur part que les élèves étaient beaucoup plus calmes lors des cours de l'après-midi et que la relation avec eux avait changé en mieux. Le bureau de l'APE a rapporté des retours de parents et d'élèves satisfaits. Lors d'une réunion bilan à la Maison de la Culture et du Sport, les intervenants extérieurs ont émis le vœu de poursuivre ce dispositif en 2020 avec un souhait : améliorer la communication entre les différents partenaires.

Moyens ou crédits consommés : les ateliers animés par les professeurs sont inclus dans leur service ; ceux animés par la MCS et Artcöö pris en charge essentiellement dans le contrat éducatif local. Plus de 40.000 francs ont été dépensés pour l'achat de matériel.

III. Le compte rendu de gestion

SUBVENTIONS BUDGET 2019 (en francs CFP)

SOURCE DE FINANCEMENT	Désignation	Reliquats 2018	Subvention 2019	Crédits 2019	Reliquats au 31/12/2019
SUBVENTION VICE-RECTORAT	Accompagn ^t éducatif	82			82
	Projet établissement	0	900 000	900 000	200 054
	Crédits globalisés	1 045 714		1 045 714	902 814
SUBVENTION PROVINCE-SUD	Fonctionnement		20 832 237	20 832 237	
	Equipement	1 496 101	7 113 750	7 651 613	3 851 641
	Classe patrimoine	35 000		35 000	35 000
	Voyage N ^{lle} -Zélande	300 000		300 000	300 000
	Atelier artistique	100 000		100 000	100 000
	Projet catamaran	100 000		100 000	100 000

L'exécution budgétaire et comptable s'est déroulée dans son cadre propre, selon les prévisions faites et les résultats attendus, pour lesquels il convient de rendre compte.

Il s'agit pour l'Ordonnateur et l'Agent-Comptable de retracer la situation comptable de l'établissement, au 31-12-2019, et ce, en toute transparence.

1) COMPTABILITE PATRIMONIALE :

Au titre de 2019, il y a eu 0,2252064 MF de charges d'amortissement constatées au service ALO (Administration et logistique) réparties pour 0,524 MF d'amortissements réels qui contribuent directement au résultat de la section de fonctionnement sans avoir de conséquence sur la Capacité d'Autofinancement (CAF) / Incapacité d'Autofinancement (IAF).

2) ASPECTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS DE LA GESTION :

Ces aspects se limitent à un simple contrôle de légalité formelle des actes administratifs et budgétaires. Aucune anomalie n'est à signaler pour la gestion 2019.

Les procédures ainsi que les délais ont été respectés aussi bien pour les opérations de recouvrement des recettes que pour les liquidations budgétaires.

3) **EXECUTION BUDGETAIRE 2019 :**

Au cours de l'exercice 2019, aucun prélèvement sur les réserves disponibles n'a été effectué pour l'achat d'équipement.

Le réaménagement de la « zone incendiée » a engendré diverses dépenses en équipement.

Une subvention spécifique de sécurisation a été attribuée au collège pour un montant de quatorze millions quatre cent cinquante-neuf mille quarante francs (0,14459040 MF).

Les dépenses

Sections	Services	Budget 2019 en F CFP	Réalisations 2019 en F CFP	Taux d'exécution en %
Fonctionnement	Activité pédagogique	3 218 689	2 703 638	84
	Vie de l'élève	842 900	205 480	24
	Administration et logistique	29 669 827	27 029 583	91
Investissement	Opération en capital	3 750 538	1 280 946	34

Les recettes

Sections	Services	Budget 2019 en F CFP	Réalisations 2019 en F CFP	Taux d'exécution en %
Fonctionnement	Activité pédagogique	2 898 394	2 512 578	87
	Vie de l'élève	842 900	148 480	18
	Administration et logistique	28 417 536	26 242 827	92
Investissement	Opération en capital	4 100 538	1 280 946	31

3.1.1 LE SERVICE GENERAL

3.1.1.1 Le service Administration et Logistique (ALO) :

Le service général présente fin 2019 un résultat déficitaire de - 0,845084 MF. Or, au vu du crédit sur extourne constaté de 0,189732 MF, L'insuffisance d'autofinancement est donc de -0,321084 MF (montant du résultat diminué des amortissements réels des biens financés par le biais d'un prélèvement sur le fonds de roulement, soit (-0,845084 MF + (-0,524 MF)).

- Electricité : équipements des salles numériques, 2 stations d'épuration, une hausse d'appareillage dans l'établissement....
- Fournitures atelier – maintenance : petits travaux effectués par l'agent technique : installation d'une clôture, peinture
- Travaux : le coût de réparation effectué par une entreprise extérieure est excessif : électricien, remplacement d'un climatiseur
- Fournitures de bureau : rames de papier....
- Deux prélèvements sur le fonds de roulement pour abonder certaines lignes budgétaires sensibles et susceptibles de favoriser un dépassement de crédits ouverts :
 - Le 1^{er} prélèvement de 0,395 MF,
 - Le 2^{me} prélèvement de 0,303586 MF

3.1.1.2 Le service Activité Pédagogique (AP)

Les frais occasionnés par des actions pédagogiques ayant un impact non négligeable sur le budget alloué.

- Equipement manuels scolaires,
- Les sorties et les visites,
- Projet établissement

3.1.1.3 Le service Vie de l'Elève (VE)

Une demande minimale d'aide de fonds social collégien pour l'année 2019.

En recettes : les principales sources de financement émanent de la collectivité de rattachement (90 %). Les recettes diverses et internes proviennent des rachats de carnets de correspondance, des tenues réglementaires...

3.1.2 Les services spéciaux :

Il existe un seul service spécial au collège « Opération en capital » (achat d'équipement d'une valeur égale ou supérieure à 0,59966 MF).

Les dépenses : une fontaine d'eau, une armoire sécurisée des remplacements de climatiseurs....

Le financement de ce service est abondé par la subvention d'équipement attribuée annuellement par la Province sud. Une recette égale à la dépense.

3.2 Les indicateurs financiers de l'établissement

3.2.1 le résultat de gestion de l'exercice

Pour information le fonds de roulement de l'exercice 2019 est de 0,3320401 MF contre 0,3641485 MF en 2018, d'où une variation de ce fonds négative de -0,321084 MF.

Nous avons donc le résultat comptable qui est la différence entre toutes les recettes et toutes les dépenses de l'établissement au niveau de la section de fonctionnement. C'est notre résultat d'exploitation (avec, en 2019, un crédit sur extourne constaté).

Pour terminer, nous noterons que les réserves du collège se décomposent au 31-12-2019 ainsi :

a) réserves disponibles : 0,3320401 MF

b) Valeur des stocks : 0 MF

c) Valeur résiduelle des biens financés sur fonds propres : 0,112078 MF

Soit un total de 0,3422479 MF contre 0,4822894 MF au 31-12-2018 (différence de -0,845084 MF).

Détermination du résultat net d'exploitation : différence entre l'ensemble des Recettes et des Dépenses de l'exercice.

On a donc : $0,28903885 \text{ MF} - 0,29938701 \text{ MF} + 0,189732 \text{ MF}$ (crédit sur extourne) = -0,845084 MF

Ces chiffres intègrent toutes les recettes et toutes les dépenses de fonctionnement.

Ici les opérations d'ordres ont une contrepartie en recettes sauf l'amortissement réel.

3.2.2. L'évolution du fonds de roulement

Fonds de roulement net global : il s'agit de la différence entre les ressources stables et les emplois stables de l'établissement et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement.

Fin 2019, il est de 0,3641485 MF. Il est composé des réserves disponibles au 31-12-2019 (0,3320401 MF) et des stocks (0 MF).

Besoin en Fonds de Roulement : -0,5474197 MF car nous avons un excédent de financement (nombreuses subventions non utilisées totalement lesquelles sont supérieures aux créances et aux stocks).

Il s'agit de la différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Il mesure le besoin de financement de l'activité de l'établissement.

3.2.3. L'évolution de la trésorerie

Trésorerie : différence entre le Fonds de roulement et le besoin de Fonds de roulement (0,3320401 MF - (-0,5474197 MF)) soit 0,8794598 MF.